

Hyères, le 10 janvier 2021

Madame, Monsieur.

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de notre Assemblée Générale Ordinaire prévue le 5 février à 17h 45 à l'espace nautique : rue du docteur Robin, salle Porquerolles. Hyères.

Nous avons prévu d'organiser une AGO suivie d'une AGE sur une question nécessitant une modification des statuts. En raison des contraintes horaires de couvre-feu, nous avons décidé d'annuler l'AGE et de la reporter en mai ou juin.

Si le gouvernement décidait d'un confinement, ou d'avancer le couvre-feu à 18h 00, **la réunion** serait **annulée**.

En cas d'annulation de la réunion et pour ne pas différer une nouvelle fois l'AGO, nous procéderions comme la loi nous y autorise à **un vote par correspondance**.
En effet, il est indispensable que les comptes et le budget 2021 soient votés pour faire fonctionner l'ASL.

Notre ASL n'a pas d'investissement à réaliser pour l'année 2021. Nous devons seulement assurer les travaux de maintien en l'état de notre lotissement, à savoir :
Espaces verts, éclairage, voirie, eaux usées. À ces postes s'ajoutent les frais récurrents de fonctionnement.

Les points soumis à vote sont :

- Approbation des comptes pour l'année 2020
- Approbation du budget pour l'année 2021
- Approbation du montant de la cotisation à 220 euros pour l'année 2021
- Approbation de l'indemnité du président à 220 euros pour l'année 2021

Tous ces principaux postes sont valorisés dans le budget prévisionnel joint en annexe.

Les comptes ont été arrêtés au 31 octobre 2020 et vérifiés par Mme Dejardin et M. Martino.

Nous joignons les pièces suivantes en annexe : procuration, vote par correspondance, états financiers (arrêté des comptes au 30 octobre 2020 et budget 2021).

Concernant l'assemblée générale ordinaire, deux cas se présentent :

- **Si la réunion peut se tenir.** Vous pourrez être **présent**, ou représenté à l'aide de la **procuration** ou **voter par correspondance**.
- **Si réunion est annulée** du fait d'un confinement ou d'un couvre-feu avancé à 18h, seul le **vote par correspondance** sera possible.
- Le bulletin de vote par correspondance devra nous être retourné au plus tard le **1er février 2021**.

Cet ordre du jour vous est envoyé par courriel et nous vous demandons de nous en **accuser réception**.

Les présents documents sont stockés sur le site internet de l'ASL. <https://www.asl-jdv.fr>

Pour les membres du syndicat/ bureau de l'ASL La joie de vivre le Pdt. A. Martin.

CONVOCATION A **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Le vendredi 5 février de 17 h 45 à 19h30¹
Accueil à partir de 17 h 30

Salle PORQUEROLLES ESPACE NAUTIQUE RUE DU DOCTEUR ROBIN
- 83400 - HYÈRES

Avertissement : Les contraintes sanitaires fixées par les autorités municipales à la date de la réunion devront être respectées. **À savoir : mise à disposition de gel hydroalcoolique, port du masque, un siège sur deux occupé.**

Cette année, compte tenu des circonstances liées à l'épidémie, **le vote par correspondance est autorisé**. Les noms des candidats aux fonctions de secrétaire de séance et de scrutateurs n'étant pas connus avant l'ouverture de la séance les votes s'effectueront à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Vous trouverez en annexe le document de vote par correspondance dans lequel sont inscrits tous les points qui font l'objet d'un vote et sur lesquels vous devez vous exprimer : **pour, contre, abstention**.

Ce document devra nous être retourné signé au plus tard le **1er février 2021** (document format PDF scanné par courriel, ou l'original déposé dans la boîte de l'ASL ou un retour par courrier simple ou suivi) afin que nous puissions préparer l'AGO dans de bonnes conditions.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (AGO)

I. L'ordre du jour est composé des points suivants :

0. Ouverture de la séance par le président, présentation des nouveaux colotis.

1. Désignation des scrutateurs.

→Vote

2. Désignation du secrétaire de séance.

→Vote

Ces deux points ne font pas l'objet d'un vote par correspondance du fait de l'annulation de la réunion en présentiel.

3. Présentation du rapport d'activités par le **président de l'ASL**.

Nota. Les informations relatives à ces points ont été consignées en détail dans les lotis infos 16,17,18,19 de l'année 2020. Merci de relire les documents cités ce qui permettra une présentation plus brève et des débats plus succincts. <https://www.asl-jdv.fr>

a. Réalisation des travaux dans les parties communes.

b. Entretien du lotissement : présentation des travaux de débroussaillage et d'entretien réalisés.

c. Éclairage : remplacement des luminaires et mise en conformité.

d. Protection chute de pierres sur le parking du poste EDF.

e. Marquage des parkings.

f. Réfection et curage des canalisations des eaux usées allée Fernandel.

¹ La réunion s'achèvera 30 minutes avant l'heure du couvre-feu.

- g. Îlot à l'entrée Bd de la joie de vivre.
- h. Muret de protection du talus.
- i. Création du site internet par **Michel Mouttet** <https://www.asl-jdv.fr>.
- j. Sortie du lotissement de la copropriété **Koenig**. Point avancement.

4. Relations avec des entités extérieures : CDIHMO, ASL les Fontaines, Mairie d'Hyères. Se reporter au loti info N° 19.

Concernant l'intersection du Bd de la Joie de vivre avec le Bd Koenig la mairie d'Hyères a consenti pour améliorer la visibilité vers la voie descendant du Mont des oiseaux à modifier le panneau indiquant l'entrée dans Hyères.

II. Rapport financier

Présentation de la situation comptable par le trésorier M. **Gérard Rouzier**

- a. Rapport des membres de l'ASL de l'examen des comptes. Mme Dejardin et M. Martino
- b. Présentation du compte de résultat pour la période du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020 (voir annexe I de la présente convocation), approbation des comptes.
→ **Vote**
- c. Présentation du budget prévisionnel pour la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021 (voir annexe I de la présente convocation), approbation du budget de fonctionnement → **Vote**
- d. **frais récurrents**

- Assurance, impôts, frais postaux, papeterie, site internet.

Travaux d'entretien courants

- Débroussaillage réglementaire et entretien, élagage, taille.
- Marquage des places du parking situé allée Chaplin à la demande de colotis de cette allée.
- Réfection des plaques de rue.
- Renforcement de la signalisation : stationnement², vitesse³, propreté⁴ traçage⁵ de la chaussée au niveau de l'intersection du poste EDF.

Provisions pour travaux non planifiés

Éclairage.
Canalisations.
Justice, Audit.

- e. Fixation de la cotisation pour l'année 2021 : proposition de la fixer à 220 euros. → **Vote**
- f. Définition du forfait annuel du président 220. €, approbation. → **Vote**
- g. Calendrier de recouvrements des cotisations.

Ce calendrier des recouvrements reprend de façon générale les règles déjà rappelées de nombreuses fois en AG. Les pénalités sont prévues aux statuts. Il en est de même de la facturation des LRAR, statuts, art 20 :

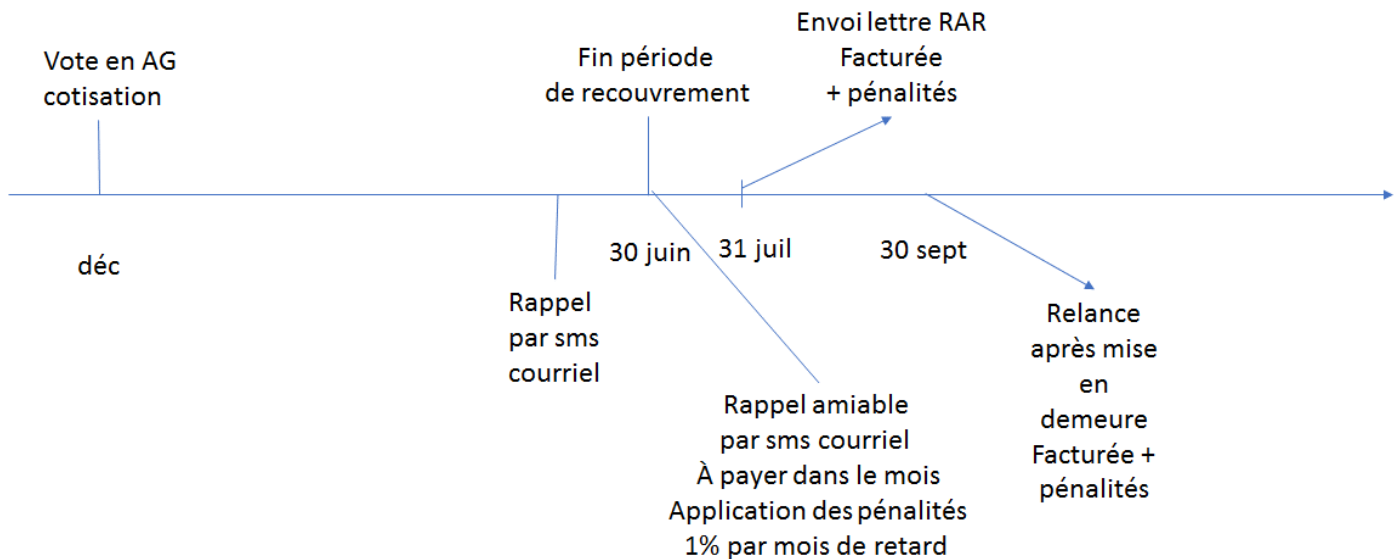
Sont formellement exclues des charges de l'association syndicale, les dépenses entraînées par le fait ou la faute, soit de l'un des membres de l'association, soit d'une personne ou d'un bien dont l'un de ceux-ci est légalement responsable, ainsi que le coût des travaux ou prestations réalisées pour le compte d'un ou plusieurs propriétaires.

² Demande de M. Mouttet et Scazzari d'implanter sur les poteaux des luminaires 2 panneaux sur le stationnement entre le 1053 et le 920

³ M. Cabello demande que soit implantés plusieurs panneaux rappelant la limitation de vitesse à 30 km/h.

⁴ Proposition du syndicat/bureau

⁵ Demande M. Borde : traçage de la chaussée Bd de la JdV pour démarquer la voie montante de la voie descendante au niveau du poste EDF



III. Question posée par les colotis ne nécessitant pas d'inscription au budget

Ces 2 sujets, surtout celui relatif aux végétaux débordant des clôtures sur la chaussée, relèvent de la discipline des colotis du lotissement. Ces deux points pourraient être soumis à vote lors de la prochaine AGE si cette consigne n'était pas respectée.

M. Chantepie demande que les arbres en clôture des propriétés et surtout dans le virage situé avant l'allée de Funès en descendant qui dépassent sur la chaussée soient taillés aux limites de la clôture par leurs propriétaires.

M. Chantepie demande que chaque coloti procède au désherbage de son trottoir et/ou de la voirie en bordure de sa propriété.

P.J. :

- 1 Pouvoir pour AGO
- 1 Document vote par correspondance
- 1 Annexe financière

Le Président. Alain Martin

POUR INFORMATIONS

Dans la mesure où vous ne pourriez assister personnellement à la réunion, nous vous demandons de vous y faire représenter par un mandataire de votre choix, muni de la formule de pouvoir ci-joint dûment complétée et signée.

Les copropriétaires qui quittent la séance (s'ils ne signalent pas leur vote à leur départ) seront considérés comme ayant voté en faveur de toutes les résolutions présentées après leur départ.

ANNEXE 1 POUVOIR

Je, soussigné (e)

Demeurant :

Propriétaire du lot n° du Lotissement de la Joie de Vivre

Donne pouvoir, par les présentes à :

M. ou Mme

Demeurant :

Propriétaire du lot n° du Lotissement de la Joie de Vivre

avec faculté de subdélégation à :

M ou Mme

Demeurant à :

Propriétaire du lot n° du Lotissement de la Joie de Vivre

Consignes de votes éventuelles.

.....

Aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **VENDREDI 5 FÉVRIER 2021 à 17 h 45 : Salle Porquerolles, espace nautique, rue du docteur Robin - 83400 - HYÈRES.**

À l'effet de délibérer sur les ordres du jour exposés dans la convocation.

En conséquence, assister à ces assemblées, émarger toute feuille de présence, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et toutes pièces et généralement faire le nécessaire.

Fait à

Le

« Bon pour pouvoir » à **écrire de manière manuscrite**

Signature :

Rappel du Titre II-Assemblées Générales Article 7 des statuts de l'ASL la Joie de Vivre :

Tout membre de l'assemblée générale peut se faire représenter par un mandataire. **Celui-ci doit être membre de l'association.** Le même mandataire ne pourra en aucun cas représenter plus de (5) colotis⁶.

ANNEXE 2 : FINANCIÈRE

Tableaux EXCEL

Compte de résultat pour la période du 01/11/2019 au 31/10/2020

OPERATIONS	CREDIT	DEBIT
Solde compte courant ASL au 31/10/2019	1477,17	
Solde compte bancaire au 31/10/2019	1505,17	
Solde livret A au 31/10/2019	16013,46	
Cotisations 2020 + Retard 2019	19343,62	
Appel de Fonds Muret	4500	
Assurance (Échéance annuelle contrat du 1/02 au 31/01)		403
Travaux BROCARDO		770
Entretien espaces verts Lf-paysage		10584
Eclairage CITELUM ESTIMATION		1140
Travaux divers GERVASI		1335
Impôts fonciers ESTIMATION		2100
Forfait Président		220
Signalisation marquage parking et clôture anti éboulement		2851,24
Hébergement site Web		15,6
Débouchages curages réhausses SAM + Le Déboucheur		3188,35
Frais postaux : Papeterie, Affranchissement, Photocopies		428,73
Virement livret A vers cpte courant	0	
Totaux exercice 2020	23843,62	23035,92
Solde du Compte courant ASL ESTIMATION	2284,87	
Solde du compte bancaire au 31/10/2020	5552,87	
Retard de cotisation hors intérêts et frais	680	
Intérêts capitalisés 2019 du livret A	169,88	
Solde livret A	16183,34	
Intérêts livret A, acquis du 1er janvier au 04 octobre 2020	64,05	

⁶ Disposition exceptionnelle propre à la situation sanitaire

**Budget prévisionnel pour la période du
01/11/2020 au 31/10/2021**

	CREDIT	DEBIT
Solde du Compte courant	2284,87	
Cotisations = 220 x 90	19800	
Travaux investissement sur appel de fonds : muret, bordures	4500	9000
Assurance		400
Entretien espace vert,		7000
Éclairage prévision		2500
Egouts, petits travaux, traçage parking, signalisation allées		3000
Justice		1000
Impôts fonciers		2400
Frais postaux		250
Papeterie, photocopies hébergement site WEB		350
Location salle de réunion		150
Virement livret A vers compte courant		
Forfait Président		220
Recettes exercice prévisionnel 2021	24300	26270
Solde prévisionnel Compte courant	314,87	
Solde prévisionnel livret A, hors intérêts au 31/10/2020	16183,34	

ANNEXE 3 FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Objet : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE de l'Association Syndicale Libre des colotis du lotissement la Joie de vivre.

Date et lieu

Le 5 février 2021

À 17 h 45

Adresse : espace nautique, salle Porquerolles, rue du docteur Robin Hyères 83400

Ce formulaire doit être adressé par courrier postal ou déposé au siège de l'ASL La joie de vivre 3 allée Fernand Raynaud Hyères 83400 ou envoyé par courriel asl.joiedevivre@orange.fr avant la date limite de réception le **1er février 2021**.

VOTE PAR CORRESPONDANCE pour l'AGO

Je, soussigné (e)

Demeurantpropriétaire du lot N°

Avoir pris connaissance de l'ordre du jour et des documents annexés à la convocation et mis à la disposition sur le site de. www.asl-jdv.fr

Souhaite émettre sur chacune des questions soumises à délibération de l'assemblée générale ordinaire des colotis convoquée le 5 février à 17 h 45 : espace nautique, salle Porquerolles, rue du docteur Robin Hyères 83400. Le vote exprimé dans le tableau joint.

Fait à Le

Signature

Nom du lot n° du Lotissement de la Joie de Vivre

Adresse.....

Date de l'assemblée le 5 février 2021

Résolution	Vote pour	Vote contre	Abstention
AGO			
Approbation des comptes 2020			
Approbation budget 2021			
Approbation montant cotisation 2021			
Approbation montant indemnité du président			

DOCUMENT A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT POUR LE 1er février 2021 au plus tard

Par courriel, feuilles scannées au format PDF si possible.

Ou par dépôt de l'**original** dans la boîte aux lettres de l'ASL.

Ou par courrier simple ou suivi de l'**original** à l'adresse postale de l'ASL.

Date et signature